

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.
6 41	12 30	6 6	6 41	12 30	6 6	4 49	11 11	5 25	5 40	11 11	9 30	7 40	11 30	5 10	7 45	11 30	5 10
6 54	1 26	6 19	6 54	1 26	6 19	5 11	11 23	5 57	7 40	10 49	4 54	8 11	12 21	5 38	7 56	11 54	5 21
7 3	1 34	6 28	7 3	1 34	6 28	5 20	11 39	6 11	7 25	10 35	4 40	8 18	12 38	5 44	8 20	12 20	5 43
7 18	1 47	6 44	7 18	1 47	6 44	5 31	11 52	6 25	7 40	10 49	4 54	8 34	1 5	6 6	8 31	12 32	5 59
7 31	1 59	6 58	7 31	1 59	6 58	5 45	12 6	6 42	7 55	10 58	5 3	8 42	1 14	6 6	8 45	1 5	6 9
7 43	2 8	7 8	7 43	2 8	7 8	5 55	12 16	6 56	8 41	11 7	5 12	8 53	1 35	6 19	8 54	1 26	6 18
7 53	2 18	7 18	7 53	2 18	7 18	6 5	12 26	7 8	8 31	11 19	5 24	9 4	1 44	6 26	9 3	1 36	6 31
8 3	2 25	7 32	8 3	2 25	7 32	6 13	12 34	7 18	8 46	11 30	5 35	9 17	2 10	6 41	9 11	1 35	6 38
8 13	2 35	7 39	8 13	2 35	7 39	6 22	12 43	7 28	9 13	11 51	5 54	9 33	2 24	6 51	9 25	2 22	6 55
3 51	8 11	4 43(*)	3 51	8 11	4 43(*)	6 39	1	7 45	9 39	12 9	6 15	9 44	2 45	7 1	9 34	2 35	7 7
11 46	4 37	2 48	11 46	4 37	2 48	10 40	6 05	»	9 49	12 18	6 24	9 58	3 10	7 14	9 44	2 56	7 12
4 38	10 15	»	4 38	10 15	»	»	»	»	10 2	12 30	6 36	10 12	3 27	7 27	9 56	3 9	7 22
4 56	10 43	»	4 56	10 43	»	8 46	3 55	6 57	10 12	12 37	6 43	11 46	»	»	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 5 Janvier.

Dernière Heure

ELECTIONS SÉNATORIALES

DU 5 JANVIER

CANDIDATS RÉPUBLICAINS

RÉSULTATS :

MM.

E. BÉRAL
Sénateur sortant, Conseiller général.
406 voix — ELU.

CH. DE VERNINAC
Sénateur sortant, Conseiller général.
400 voix — ELU.

E. ROQUES
Notaire, Conseiller général.
263 voix.

CALMEILLES
Vice-président du Conseil général.
174 voix.

J. ROZIÈRES
Ancien député, Conseiller général.
108 voix.

L'IMPÔT MOBILIER

Un récent arrêté pris par le Conseil municipal de Paris suscite depuis quelques jours d'assez vives polémiques entre divers organes de la Presse parisienne parmi lesquels en première ligne le *Temps* et la *Justice*.

Dans la répartition de l'impôt mobilier, le Conseil, au moyen d'une interprétation un peu large de l'article 12 de la loi de 1832, arrive à exonérer 621,000 locaux, de la contribution mobilière, ce qui sur 2,000,000 de Parisiens porte à 1,800,000 ceux qui sont « réputés indigents » pour nous servir des termes de l'article.

Nous n'avons à discuter ici, ni avec le *Temps*, la légalité de l'arrêté; ni avec la *Justice*, son esprit libéral; mais puisque l'improportionnalité fait le fonds du débat, il nous a paru intéressant de rappeler comment l'Assemblée constituante s'y était prise, pour échapper au reproche de frapper le contribuable, en raison de ses charges plutôt que de ses ressources.

Partie de cette double observation qu'à revenu égal le père de famille supporte un loyer plus lourd que le célibataire et que le loyer représente une plus faible part des gros revenus que des petits, l'Assemblée de 1791 établit d'après le taux des loyers une échelle de progression des revenus. Ainsi elle supposa qu'un loyer de 100 fr. indiquait un revenu double; un loyer de 101 à 500 fr., un revenu triple; un loyer de 501 à 1,000 fr., un revenu quadruple et ainsi de suite, jusqu'aux loyers de 12,000 fr., et au-dessus qui indiquaient un revenu douze fois égal à la valeur locative.

Pour équilibrer la taxation des pères de

famille et des célibataires, les premiers prirent rang dans la classe inférieure à celle que leur assignait le taux de leur loyer, tandis qu'au contraire les seconds furent élevés d'un degré.

De cette manière au moins la proportionnalité de l'impôt mobilier était équitable, et peut-être serait-il sage d'y revenir, si on recule devant la transformation radicale de cet impôt de répartition en impôt de quotité, changement qui, vu la plus-value progressive des loyers, ne pourrait avoir au point de vue du fisc, que d'excellents résultats.

En attendant, dans la réglementation des taxes mobilières, il est une autre modification qui s'impose. C'est la séparation absolue de l'impôt sur les loyers et de l'impôt personnel. L'adjonction de ces deux impôts qui se complètent l'un par l'autre donne lieu quelquefois, en effet, à d'étranges anomalies.

On sait qu'il entre dans les attributions des conseils généraux de fixer la valeur de la journée de travail considérée comme prestation entre cinquante centimes et 1 fr. 50. Or, supposons par exemple que le contingent d'une commune pour l'ensemble des contributions personnelles et mobilières soit de 10,000 fr. répartis entre 2,000 contribuables non indigents. Si le Conseil général fixe à 0 fr. 50 la valeur de la journée de travail, à raison de trois journées de prestation par individu, l'impôt personnel équivaudra à 3,000 fr.; si, au contraire, la valeur de la journée de travail est fixée à 1 fr. 50, le même impôt atteindra le chiffre maximum de 9,000 fr. Mais comme il faut que dans l'un ou dans l'autre cas l'ensemble de la taxation fixée à 10,000 fr., soit intégralement perçu, dans la première hypo-

thèse la contribution mobilière devra s'élever à 7,000 fr., tandis que dans la seconde son rapport ne sera que de 1,000 fr. Selon le bon plaisir des Conseils généraux, la répartition peut être exorbitante ou dérisoire!

Un régime ami de l'arbitraire pourrait sans doute s'accommoder d'une telle situation, la République libérale n'a pas le droit d'oublier que la détermination de l'impôt doit toujours dépendre de la loi.

INFORMATIONS

Les Elections Sénatoriales

Pour la première fois, depuis l'établissement de la République, des élections ont lieu un jour autre qu'un dimanche. On s'est trouvé cette année acculé à la date du 1^{er} janvier par l'expiration des délais légaux, et pour ne pas faire coïncider le jour de l'an avec les élections on a préféré fixer celles-ci au jeudi 5 janvier. On ne pouvait d'ailleurs dépasser cette date, le mandat des sénateurs sortants expirant précisément ce jour-là.

Le renouvellement de ce jour sera le premier d'une nouvelle série qui portera successivement sur les autres tiers du Sénat, abstraction faite des inamovibles. Par les trois scrutins de 1879, 1882 et 1885, le Sénat a été renouvelé en entier au cours de l'espace de neuf années prévu par la Constitution; c'est donc un nouveau cycle de neuf années qui commence.

Sur 300 membres dont se compose le Sénat, il n'en reste plus que 93 qui datent de l'origine même du Sénat, c'est-à-dire du 30 janvier 1876 pour les sénateurs des départements, et de décembre 1875 pour les inamovibles. Ces 98 membres se partagent en 60 sénateurs des départements et 38 inamovibles. Le scrutin du 5 janvier prochain va en faire disparaître une vingtaine au moins comme conséquence de l'élection prononcée par les électeurs, ou par suite de renonciation personnelle au mandat sénatorial; de sorte qu'à l'ouverture de la session pro-

80 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

XI

DANS LEQUEL LE MAYOR ET FELITZ OYANDI CAUSENT DE LEURS PETITES AFFAIRES

— Qu'est cela ? murmura le Mayor en se redressant et prenant à sa ceinture un revolver qu'il arma.

Un homme parut et dit ce seul mot :
— Ami !

Le Mayor fit un geste de surprise.

— C'est toi, Sébastien ? s'écria-t-il.

— Moi-même, mon colonel, mayor, veux-je dire.

Et il s'approcha.

Bientôt il se trouva en pleine lumière.

— Comme tu es fait ! s'écria le Mayor avec surprise; tu sembles bien fatigué.

— Je ne sais comment je me tiens encore debout.

— Assied-toi, dit le Mayor en lui présentant un fauteuil.

— Merci, dit-il, je suis rompu, je ne vois plus clair.

Il se laissa tomber épuisé dans le fauteuil.

— Ouf ! reprit-il après un assez long silence, je me sens mieux ainsi; je suis à demi mort de fatigue et surtout de faim, je n'ai rien mangé depuis quarante-six heures.

— Qu'as-tu fait de ton cheval ?

— Je l'ai laissé mort, avant-hier, dans la savane. Depuis ce temps, je marche. Hum ! la course a été dure, surtout avec ce damné cordoucozo; j'ai cru dix fois que je n'arriverai jamais et que je mourrais comme un chien dans la savane. Mais il y a un Dieu pour les honnêtes gens, ajouta-t-il avec un ricanement sinistre, et me voilà.

— Mais que t'est-il donc arrivé ?

— Bien des ennuis. Mais je ne serais pas fâché de me mettre quelque chose sous la dent, quand ce ne serait que pour m'assurer que je n'ai pas perdu l'habitude de manger.

— C'est juste.

Et le Mayor, se levant, s'empressa de le servir. Il mit en un instant devant lui une quantité de vivres suffisante pour le repas de quatre hommes.

Sébastien, dès qu'il sentit les vivres à sa portée, se jeta dessus avec un rire farouche et se mit à manger glotonnement.

Le Mayor et Felitz Oyandi lui versaient à boire et lui avançaient les plats.

Sébastien se laissait faire.

C'était un homme trapu, de taille moyenne, mais doté d'une énorme force musculaire.

Ses cheveux, coupés ras commençaient à blanchir aux tempes; il portait de larges favoris; il paraissait avoir cinquante ans environ.

Son costume était celui d'un matelot au long cours.

Du reste, il en avait toutes les allures.

L'on reconnaissait au premier coup d'œil que cet homme avait dû passer la plus grande partie de son existence sur le pont d'un navire.

Il mangea énormément et but à proportion.

Il semblait insatiable et ne devoir jamais s'arrêter.

Le Mayor paraissait prendre plaisir à le pousser à boire et à manger.

Chaque fois que le matelot faisait mine de repousser son assiette, le Mayor insistait si bel et bien, que le matelot se remettait à l'œuvre.

Cependant tous à une fin en ce monde sublimaire, même l'appétit et la soif d'un matelot.

Un moment arriva où il fut positivement impossible à Sébastien d'avaler un morceau de plus; il en avait littéralement jusqu'au nœud de la gorge, ainsi que disent les marins.

Le matelot avala une large rasade d'eau-de-vie, pour accélérer la digestion, puis il se renversa sur le dossier du fauteuil, en poussant un hem ! de satisfaction.

— J'avais besoin de cela, dit-il en riant.

— Ainsi, cela va mieux ? fit le Mayor.

— Cela va très bien, mon colonel; je me sens frais et dispos comme si je n'avais pas tiré des bordées pendant deux jours avec rien dans la cale, ni dans la soute au biscuit.

Tout en parlant ainsi, il sortit de la poche droite de son paletot une pipe en terre, noire comme de l'encre, au tuyau microscopique.

Il prit dans sa poche gauche une vieille blague faite d'une patte d'albatros, remplie de tabac.

Il bourra consciencieusement sa pipe et la plaça dans le coin gauche de sa bouche, où elle sembla s'incruster dans ses dents et se trouva retenue comme par des pincettes.

— Là, voilà qui est fait, mon colonel. Maintenant, sauf votre respect, je suis tout à vos ordres, pour ce qu'il vous plaira de m'ordonner.

— A la bonne heure, dit le Mayor, nous allons causer.

Et il s'assit auprès de la table en face de son interlocuteur.

— Allons d'abord au plus pressé, ajouta-t-il : la senora ?

— Arrivée à bon port et sans la moindre avarie à Hermosillo, où sa famille l'a reçue à bras ouverts. La senora est bien triste, mais sa santé s'améliore. Le médecin assure qu'elle sera complètement guérie avant un mois. Elle désire que vous alliez la voir.

— Ce sera difficile, mais je tâcherai.

— Je crois que vous ferez aussi bien d'attendre le départ des Français.

— Bon ! Est-ce qu'ils me connaissent ?

— Oui, de réputation, et je dois vous avouer que vous n'êtes pas en odeur de sainteté près d'eux.

— Bah ! que m'importe !

— Comme il vous plaira.

— Combien de temps as-tu mis à te rendre d'ici à Hermosillo ?

— Dix-neuf jours ?

— A revenir ?

— Dix-sept, et je serais arrivé plutôt si j'avais conservé mon cheval.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre)

chaîne le Sénat comptera au plus 75 à 80 membres datant de l'origine même de son fonctionnement.

Election législative. — Il serait question de la candidature législative de M. Strauss, dans la Haute-Saône.

L'armement

Sous la signature *Le Général X...* et sous ce titre *l'Armement*, le *Pays* publie cet article :

Dans le rapport officiel du maréchal de Moltke, récemment publié par *l'Agence libre*, il y a une phrase qui ne doit pas passer inaperçue.

C'est celle où le feld-maréchal, insistant sur la nécessité de transformer dans le plus bref délai possible l'armement de l'infanterie allemande, écrit :

« Aujourd'hui il est complètement démontré par les renseignements, par les expériences de Breslau, par les études des officiers allemands les plus compétents, que l'armée française possède un fusil de calibre 8^{mm} qui mettrait, en cas de guerre, l'armée allemande dans un cas d'infériorité que les conditions d'action des armées modernes ne permettent pas de supporter sans grand danger. »

Ce rapport date du mois d'octobre et, à l'heure où des complications sans fin nous obligent à envisager l'éventualité d'une conflagration européenne, il ne nous déplaît pas de recueillir, de la bouche même de nos adversaires, un témoignage dont la haute portée n'échappera à personne.

Depuis 1886, on assiste en Europe à une sorte de concours ouvert pour l'amélioration de l'armement. L'Allemagne a fait les premiers pas, mais, en définitive, la France l'a devancée; aujourd'hui il est hors de doute que le fusil Lebel, par ses qualités balistiques, présente une supériorité marquée sur toutes les autres armes européennes.

Jetons en effet les yeux autour de nous : nous constatons que des cinq puissances militaires appelées à entrer en lutte, la France seule est définitivement sortie, pour la transformation de son armement, de la période des tâtonnements, des essais.

La Russie et l'Italie ont le Borden et le Wetterli, bonnes armes de guerre sans doute, mais de calibre 40,6 et 40,3 et non encore transformés en fusils à répétition. — L'Autriche est en pleine crise et ne sait plus au juste si elle doit poursuivre la transformation du fusil Mœnlicher (dont le magasin fonctionnelle mal et dont le mécanisme de chargement ne peut supporter l'emploi d'une poudre suffisamment puissante), ou adopter un autre modèle. Les délégations ont bien accordé, le mois dernier 23 millions de florins pour la fabrication d'un fusil de 8^{mm}, mais dès le lendemain elles attaquaient violemment le ministre de la guerre, qui avait décidé de transformer le Mœnlicher en arme de petit calibre. En somme, c'est une question grosse d'imprévu.

L'Allemagne, elle aussi, traverse une période critique; le langage précis du feld-maréchal ne laisse aucun doute sur la gravité de la situation. On est revenu aujourd'hui de l'enthousiasme que souleva, à ses débuts, la transformation du Mauser en fusil à répétition. Après de nombreuses expériences on a définitivement constaté qu'après le sixième ou le septième coup, de fréquents temps d'arrêt se produisaient dans le mécanisme de chargement; enfin de nombreux accidents ont été relevés aux dernières grandes manœuvres; ceci sans préjudice des qualités balistiques considérablement inférieures à celle du Lebel.

A différentes reprises, la *Gazette de Cologne* s'est fait l'écho des critiques formulées jusque dans l'armée, et les notes officieuses du gouvernement n'ont pas suffi à calmer l'opinion publique. Enfin, le 5 novembre, une note de la *Post* annonçait que le gouvernement était décidé à doter l'armée d'un fusil de petit calibre, et que les fusils à répétition déjà fabriqués seraient donnés à la réserve et à la landwehr. En même temps, le général Bronsart de Schellendorf donnait l'ordre de suspendre la transformation des Mauser de 11^{mm}.

Il se peut que la fabrication du nouveau fusil, commencée le 19 novembre dernier aux manufactures de Spandau et d'Erfurt, soit poussée avec une activité prodigieuse, mais la reconstitution des approvisionnements de munition ne saurait suivre la même progression.

On en est encore à se prononcer sur la formule de la nouvelle poudre qu'il conviendrait d'adopter pour l'armement du petit calibre.

S'il est vrai enfin que l'Allemagne possède depuis quelque temps déjà des échantillons de notre poudre Lebel, il est, dans tous les cas, acquis que notre ennemi séculaire a dépensé inutilement une centaine de millions pour avoir dévoilé trop tard notre secret.

La *Deutsche-Heeres-Zeitung*, organe du ministre de la guerre, essaie bien de dissimuler ses inquiétudes en affirmant que « la supériorité de l'arme française serait compensée par la science supérieure des officiers allemands dans l'emploi du feu. » Mais cette inutile forfanterie ne trompera personne. Ses auteurs doivent savoir que sur les champs de bataille, à égalité de nombre, l'infanterie française (régulièrement organisée) s'est toujours montrée supérieure à l'infanterie allemande.

Les attentats contre le Tzar et Bismarck

La *Lanterne* raconte que Katkoff avait prévenu le tzar que les tentatives d'assassinat dirigées contre lui avaient lieu de complicité avec la police allemande,

et elle ajoute que, si le tzar a repris son indépendance, s'il a rompu les liens de cette triple alliance dans laquelle l'Italie veut jouer un grand premier rôle, si, enfin, il sait ce que cachent les caresses perfides, mensongères de l'Allemagne, c'est à la tzarine et à Katkoff qu'il le doit.

La *Lanterne* dit tenir ces renseignements d'un de ses amis, probablement de M. Déroutède, qui, lors d'un voyage en Russie, a eu une entrevue avec Katkoff, qui lui donna connaissance des deux rapports suivants, qu'il avait adressés au tzar :

« Dans le premier, Katkoff établissait l'intérêt pour la Russie de ne pas garder l'entrevue de la triple alliance et d'être, au contraire, absolument prête à faire cause commune avec la France; il énumérait les causes multiples de ce changement nécessaire et complet dans la politique extérieure russe; il plaçait cette cause avec une grande énergie.

» Dans le second rapport adressé au tzar entre le complot du palais Annikof et celui de Gatschina, le journaliste russe ne craignait pas de citer le véritable auteur de l'assassinat; le nom de Bismarck était écrit en toutes lettres; la police allemande était désignée par plusieurs de ses membres les plus importants.

» L'empereur avait écrit de sa main, en français et au crayon bleu, en marge et en haut de la première page — on voit que je précise — sur le premier rapport, ce simple mot : « admirable ! » Que l'on demande à Mme Juliette Lamber si je me trompe. Elle a eu aussi, je crois connaissance de ce rapport, et elle sait la réponse écrite du tzar.

» Sur le second rapport — celui-là, plutôt une lettre qu'un long travail — Alexandre III avait écrit à l'encre et au travers de la première page et toujours en français : « Je le sais ; tout cela est vrai ! »

Les placements de M. Wilson. — La *Tribune de Chicago* publie les renseignements suivants que nous reproduisons sous réserves, sur les importants placements qu'aurait faits la famille Grévy en Amérique :

« Le fait que M. Wilson a placé aux Etats-Unis une bonne partie du produit de ses tripotages n'est pas une des moins curieuses révélations auxquelles a donné lieu le scandale Caffarel. Craignant sans doute d'avoir des désagréments en France, M. Wilson a placé plusieurs centaines de mille dollars en Amérique, soit par acquisition de propriétés foncières, soit par achat de bons du Trésor. Ainsi, il s'est rendu acquéreur de plusieurs terrains et maisons à New-York, Washington, Chicago.

» Cela, d'ailleurs, n'a peu contribué à augmenter l'indignation dont il était l'objet en France. Qu'il mit de côté ce qu'il avait si mal acquis, c'était déjà bien odieux; mais qu'il le plaçât à l'étranger, c'était le pis qu'il put faire. Et pourtant, en agissant ainsi, M. Wilson ne faisait que suivre l'exemple de son beau-père.

» M. Grévy passe, en effet, pour avoir lui-même plus d'un million de dollars placés aux Etats-Unis, la plupart en hypothèques sur fermes. On prétend même qu'il aurait dit un jour, à ce propos : « Je tiens plus à ce million qu'aux sept autres que je possède en maisons à Paris. Celui-là est probablement en sûreté, tandis qu'une Révolution peut m'enlever, un jour ou l'autre, tout ce que j'ai en France. »

Le Jubilé de Léon XIII. — La fête a été splendide et le temps magnifique. L'immense basilique de Saint-Pierre était absolument pleine.

Assistaient à la cérémonie : cinquante cardinaux, trois cents évêques, le corps diplomatique au complet, les princes italiens et étrangers. La masse des fidèles était évaluée à soixante mille personnes. Ce spectacle grandiose, et peut-être unique dans les fastes de l'Eglise, défie toute description.

Tout le monde est là. Les ambassadeurs prennent place dans les tribunes dont chaque entrée est gardée par deux suisses. A neuf heures et demie, quarante gardes nobles précédés de deux trompettes arrivent et gardent l'autel. Ils n'ont plus l'habit rouge, mais l'habit noir. A neuf heures trente-cinq, des acclamations enthousiastes de : « Vive Léon XIII ! Vive le Pape ! » retentissent. Les mouchoirs et les chapeaux sont agités, des applaudissements éclatent, le cortège apparaît; les suisses ne sont pas en peloton, mais marchent en haie dans le chemin déjà bordé par la garde palatine; puis viennent les massiers multicolores du chapitre de St-Pierre, les camériers de cape et d'épée en costume de François 1^{er}, quarante cardinaux; puis le Pape paraît porté sur la *sedes gestatoria*; aussitôt les vivats redoublent sur tous les points de la basilique; ils se prolongent au milieu de l'enthousiasme unanime; ils durent pendant tout le temps du défilé. A ce moment, un brillant soleil illumine la vaste coupole, formant comme une apothéose céleste à ce triomphe du représentant de Dieu sur la terre.

La messe commence aussitôt dans un silence absolu.

Le Pape dépose sa mitre et dit la messe basse avec la calotte blanche sur la tête. Il met sa mitre pour le *lavabo*, qui lui est offert par le cardinal-vicaire. Pour dire l'Oraison, le Pape met ses lunettes. A l'Offertoire, les chants commencent. A l'élévation, le Pape et tous les assistants se

prosternent; les chants sont admirables. Il y a deux chœurs : l'un placé en bas, l'autre dans la coupole. Ils sont accompagnés par des trompettes d'argent. Le maître de chapelle, qui est imperceptible, bat la mesure du haut de la coupole. L'ensemble est merveilleux et produit un effet céleste. Après la messe, le Pape dit les prières à la Sainte Vierge. L'assistance répond, puis le Pape entonne le *Te Deum*, qui est chanté par les soixante mille assistants, accourus de tous les points du monde autour de notre grand Pape. Enfin, Léon XIII se lève et donne solennellement la bénédiction *urbi et orbi*. L'émotion est profonde.

Au retour, le Pape porte la superbe tiare de Paris; il est sous un grand dais à huit montants. Les cardinaux défilent et vont se ranger en demi-cercle devant l'estrade sur laquelle on dépose la *sedes*. Le cardinal-vicaire, à genoux, prend le livre sur lequel le Pape, après avoir déposé la tiare, lit la formule de bénédiction pontificale, au milieu d'un silence profond, puis il reprend la tiare. Le cortège défile au milieu des acclamations où tous les idiomes de la terre sont confondus, des applaudissements frénétiques et au son des cloches. Tout le monde est debout sur les bancs. Les mouchoirs, les chapeaux, les bras s'agitent en l'air, mais pas le moindre incident ne se produit. Au moment où le canon du fort Saint-Ange annonce midi, la foule finit de s'écouler; les troupes italiennes massées sur la place rentrent dans leurs casernes. Le temps est froid, mais le soleil est beau. C'est un triomphe sans précédent.

Démission du ministre de la guerre. — D'après le *Figaro*, le général Logerot serait irrévocablement décidé à donner sa démission.

Le « Petit National ». — M. Ranc a donné sa démission de directeur politique du *Petit National*.

Incendie d'une fabrique. — La fabrique des pianos d'Erard a été incendiée à la suite de l'explosion du gaz. Quinze cents pianos sont détruits.

Les grévistes de Decazeville. — Le *Gaulois* croit savoir que les grévistes de Decazeville, condamnés pour le meurtre de Watrin, tiendront pas grâce entière.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

DE CAHORS A MONTAUBAN

En vue de faciliter les relations de Toulouse avec Cahors, les Compagnies d'Orléans et du Midi viennent de se mettre d'accord pour rétablir la correspondance à Montauban des trains 110 et 1136 qui avait été supprimée à l'ouverture du Service d'Hiver.

Depuis le 26 décembre les voyageurs partis de Toulouse à 9 h. 15 du matin peuvent arriver à Cahors à midi 42. Ils peuvent repartir de Cahors à 5 h. 25 du soir et rentrer à Toulouse à 9 h. 57.

Nous apprenons qu'une autre correspondance très utile sera établie à Montauban à partir du 17 janvier 1888. Le train 103 du Midi qui arrive à Montauban à 2 h. 43 y arrivera à 2 h. 38, et le train 1114 d'Orléans qui part de cette gare pour Lexos à 2 h. 35 partira à 2 h. 45, de manière que les voyageurs du 103 puissent prendre le 1114.

Lycée de Cahors. — Nous apprenons avec plaisir que la nomination de M. Mauxion au poste d'inspecteur d'Académie n'est pas confirmée, et que l'excellent professeur de Philosophie est conservé, pour quelque temps encore, à ses ébènes.

Alvignac. — Le nommé F. Breil, ayant été chargé par M. le curé d'Alvignac de suspendre un lustre au plafond de l'église, par suite d'un faux mouvement, perdit l'équilibre et tomba, d'une hauteur de dix mètres environ, sur les dalles de l'église.

Le malheureux n'a survécu que quelques instants à sa terrible chute.

Affaires militaires.

— Les engagements volontaires pour toutes les armes sont complètement suspendus à partir du 1^{er} janvier. Ils seront ouverts de nouveau du 1^{er} au 31 mars pour l'infanterie, les sections d'infirmiers et de commis et ouvriers d'administration seulement.

— Notre compatriote M. Toulza, chef de bataillon de génie a été désigné pour être officier d'ordonnance du nouveau ministre de la guerre, M. le général Logerot.

— Un ancien élève du lycée de Cahors, M. Colonien (Frédéric-Charles), vient d'être nommé chef de bataillon au 11^e de ligne.

— Notre compatriote, M. Bayle (Henri-Ao-

goste), lieutenant en 1^{er} au 34^e d'artillerie vient d'être nommé capitaine et classé à la manufacture d'armes de St-Etienne.

— Un ancien élève du lycée de Cahors, M. Métral Charles-Joseph, vient d'être nommé lieutenant-colonel de gendarmerie, commandant la 14^e légion, à Chambéry.

— Notre compatriote M. Costes Marie-Léon, médecin-major de 2^e classe au 129^e de ligne, passé au 120^e.

— Notre compatriote, M. Moles Louis Eloi, ancien élève du lycée de Cahors, ancien engagé volontaire au 7^e de ligne, vient d'être promu au grade de lieutenant au 107^e en garnison à Angoulême.

— M. Jean-Alfred Hutin, lieutenant-colonel du 7^e de ligne, vient d'être nommé officier de la légion d'honneur. Il compte 28 ans de service, 17 campagnes, 1 blessure, 2 citations. Il était chevalier du 11 décembre 1874.

— Notre compatriote M. Baldy, médecin-major de 1^{re} classe au 11^e de ligne, a été nommé officier de la légion d'honneur. Il a 33 ans de service et 11 campagnes. Il était chevalier du 21 avril 1874.

Palmes académiques. — M. Gustave Constant Graux, préfet du département du Doubs, ancien préfet du Lot, chevalier de la légion d'honneur, vient d'être nommé officier de l'instruction publique.

— M. Puech (François-Xavier), président de chambre à la Cour d'appel d'Alger, ancien procureur de la République à Cahors, est nommé officier d'Académie.

— Est également nommé officier d'Académie, M. Iuter, censeur au collège Monge, ancien chargé de cours de philosophie au lycée de Cahors.

Laubenque. — Délégation cantonale.

— Répartition entre les délégués des écoles du canton :

Président, M. Roques, conseiller général; secrétaire, M. Gihem, instituteur en retraite. Ecoles d'Aujols, M. Salgues; écoles de Belfort, M. Al. Sicard; écoles de Bach, MM. Escrouzailles, Bro; écoles de Cieorac, M. Dolac; écoles de Cremps, MM. Combarieu, Guilhem; écoles d'Escamps, MM. Combarieu, Guilhem; écoles de Fontanes, MM. Dagès, Sicard; écoles de Flaujac, MM. Blattes, Salgues; écoles de Laburgade, M. Roques; écoles de Laubenque, MM. Dogès, Daynard, Dolac; écoles de Moudoumerc, M. Ed. Sicard; écoles de Vaylats, M. Bru.

St-Géry. — Délégation cantonale.

— Répartition entre les délégués des écoles du canton :

Président, M. Bénéch, médecin; secrétaire, M. Bergougnoux, percepteur. Ecoles d'Esclauzels, Bergant, M. Talon, conseiller général; école de St-Géry, M. Cayla, maire; écoles de St-Cirq-Lapopie et Vers, M. Bergougnoux; école de Cours, M. Cambornac; écoles de Grégois et Bouziès-Haut, M. Bénéch.

Montcuq. — Délégation cantonale.

— Répartition entre délégués des écoles du canton.

Président, M. Irissou, juge de paix; vice-président, M. Valat, maire, conseiller d'arrondissement; secrétaire, M. Souques, pharmacien. Ecoles de Bagat, M. Valat; écoles de Belmontet, M. Fabre; écoles du Boulvé, M. Daynard; écoles de Fargues, M. Combarieu; école de Lascabane, M. Valat; écoles de Lebreil, M. Boudou; écoles de Montlauzun, M. Lafon; écoles de Sainte-Croix, M. Lafon; école de St-Cyprien, M. Souques; écoles de Saint-Daunès, M. Julhia; écoles de St-Laurent, M. Foissac; écoles de St-Pantaléon, M. Julhia; écoles de Saux, M. Bousquet; écoles de Valprionde, M. Fabre; écoles de Montcuq, M. Irissou; écoles de St-Matré, M. Lalmède.

Ministère de l'Intérieur.

— Un concours pour l'admission à des emplois de rédacteur au Ministère de l'Intérieur doit avoir lieu à Paris, le lundi, 30 janvier 1888.

Les demandes doivent être adressées à M. le ministre de l'Intérieur (Direction du personnel et du secrétariat, 1^{er} Bureau), avant le 12 du même mois.

Les arrêtés fixant les conditions de ce concours et le programme de l'examen, sont déposés à la Préfecture (1^{re} Division), où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 29 décembre.

Jean Clouzel et Jean Riol, tous deux âgés de 32 ans, étaient trouvés, le 16 décembre, à 9 heures 1/2 du soir, porteurs de bois qu'ils rentraient clandestinement en ville. Pour leur défense Clouzel et Riol disent que la misère et la mauvaise saison les ont poussés à accomplir ce vol.

Jean Clouzel, qui a déjà subi une condamna-

tion à 3 mois de prison pour vol, se voit condamner à 24 heures d'emprisonnement, et Rol en est quitte avec 16 fr. d'amende.

— Antoine Laor, cultivateur à Vers, accusé d'avoir, le 3 novembre dernier, sur le territoire de la commune de Lamagdeleine, volé une charrette au préjudice du sieur Tréneule, et d'avoir encore dans la nuit du 22 au 23 novembre, soustrait frauduleusement une certaine quantité de poisson dans un réservoir appartenant au sieur Roques, est condamné à deux mois de prison.

— Une amende de 50 fr. a été infligée au sieur Julien Médard, propriétaire à Luzech, pour s'être permis de tirer un coup de fusil au milieu d'un troupeau de brebis appartenant au sieur Cavalé, aussi de Luzech. Trois brebis avaient été tuées. Julien Médard a prétendu que les brebis étaient entrées dans sa propriété.

— Le 20 décembre, à sept heures et demie du soir, deux gendarmes, en tournée de nuit, surprenaient sur la rive droite du Lot, au quai de Regourd, quatre pêcheurs fort occupés à pêcher dans l'eau trouble, avec un instrument prohibé, dit le *Calel*.

A l'apparition de la gendarmerie, deux des contrevenants purent s'enfuir, mais les autres, les nommés Pierre Cabanes et Hippolyte Bédier, furent pincés. Procès-verbal fut dressé et le filet saisi.

Le tribunal condamne Cabanes et Bédier à 10 fr. chacun d'amende.

— Enfin, dix chasseurs non moins de permis de chasse, ont été condamnés, dans la même audience, à des amendes variant entre 10 et 25 francs.

Les loups. — Les journaux du nord de l'Espagne disent que la neige tombe en si grande abondance dans les Pyrénées que des loups affamés ont envahi le hameau de Boscato.

Les habitants, épouvantés, se sont réfugiés dans l'église où ils se défendent depuis trente-six heures.

Un lycéen assassin. — Les journaux de Dijon enregistrent un crime épouvantable. Un lycéen de dix-sept ans a tué sa mère pour la voler.

Vent-on savoir comment ce malheureux a été élevé? Voici ce que nous apprend, à cet égard un journal de la région :

« Son père, ancien président de la libre-pensée, crut bon de le laisser en dehors de toute religion et ne voulut pas même le faire baptiser. Etant élevé au lycée de Dijon, il a été dispensé, toujours sur la demande de son père, de toute participation aux instructions religieuses; cela a été le premier exemple de ce genre de dispenses à Dijon.

« Aussi, de bonne heure, des instincts pervers, que rien ne contrebalançait, se firent jour avec une intensité qui inquiéta la famille. Le père put commencer à jouer et à goûter les tristes fruits d'une éducation athée. Obligé d'en venir à une répression ouverte, il ne trouva rien de mieux que de recourir à la prison.

« Il fit enfermer son fils pendant deux mois, et c'est au sortir de la maison d'arrêt que celui-ci commettait son parricide. »

Penchot-Verrerie. — Un incendie dont les conséquences auraient pu être des plus funestes s'est déclaré dans la nuit de vendredi à samedi et vers les 11 heures du soir à la Direction de la Verrerie. M. Gobbe, directeur, venant de rentrer depuis peu dans la chambre, qu'il occupait au second étage de la direction, lorsqu'il s'aperçut que le feu venait de se déclarer dans la salle à manger. Il cria aussitôt au secours pour réveiller sa famille et les autres personnes qui se trouvaient dans la maison et s'occupa de sauver ses enfants. Il fut assez heureux pour les descendre tous les trois dans la cour. La famille Lecourtois qui occupait le premier étage, put se sauver à temps également.

Des courriers expédiés en toute hâte au laminoir de la Vieille-Montagne et à Livinhac, ramenaient, une heure après, deux pompes accompagnées de nombreux ouvriers. Des torrents d'eau furent versés sur le brasier et on put, grâce à l'énergie du commandement et de l'action, se rendre maître du feu qui a détruit la Direction presque en entier. Il ne reste plus aujourd'hui que les quatre murs lézardés du bâtiment contenant encore les débris fumants des meubles et du matériel de toute sorte qui y étaient renfermés. On a pu sauver cependant la caisse contenant environ 13,000 fr. destinés à payer les ouvriers de la verrerie, ainsi que quelques livres de comptabilité. Les meubles étaient assurés individuellement par chaque propriétaire et l'immeuble par la Société.

Les pertes en bâtiments ou mobiliers sont évaluées à 57,000 fr. — *Bassin Houiller.*

Alcoolisme. — La consommation de l'alcool subit une augmentation progressive dans tous les pays sauf en Norvège, 3 l. 8; l'Allemagne et la Russie, 4 l.; la Suisse, la Belgique et les Pays-Bas, 4 l. 7; la Grande-Bretagne et l'Irlande 6 l.; l'Australie-Hongrie, 7 l. 7; la France, 8 l. 4; la Suède, 8 l. 7; et le Danemark, 8 l. 2.

En France, l'alcoolisme est donc arrivé à un degré qui constitue un péril social, et qui menace notre race d'une prompte et irréversible déchéance si les lois et les mœurs ne réussissent pas à arrêter de suite les progrès de l'ivrognerie.

Il existe en France 400,000 cafés ou cabarets, c'est-à-dire en débit de liqueurs fortes par 30 ou 40 hommes. Dans ces établissements on consomme 1,800,000 hectolitres d'alcool à 100 degrés, et dans ce liquide la quantité de l'alcool de vin est presque insignifiante. Les alcools d'industrie, consommés pour les 9 dixièmes, proviennent de grains, de betteraves, etc. et contiennent des substances toxiques, c'est-à-dire capables de produire les plus grands désordres sur l'organisme.

Aussi le nombre des suicides du fait de l'alcoolisme, qui était de 135 en France par an en 1864, est monté à 868 en 1883; les aliénés alcooliques ont augmenté de 9 à 16 pour cent.

Enfin, dans les départements où l'abus des liqueurs fortes a pris les plus grandes proportions, les crimes augmentent aussi, et les crimes réformés pour cause d'infirmités s'accroît très sensiblement.

Un suicide dramatique. — On écrit de Madrid :

Sans doute, il peut être agréable de mourir au moment où la tête est boirrée d'idées soaves et la bouche pleine de pastilles de vraie dynamite; mais il ne faudrait pas, pour se procurer cette satisfaction, interrompre le plaisir d'autrui, ni exposer des centaines de personnes à goûter involontairement les délices que l'on a désirées, ni même causer une explosion de gaz.

Néanmoins à Carthagène, un des spectateurs de la représentation du Théâtre principal n'a pas craint de faire partager son sort à ses voisins de hasard.

À un moment choisi, à la scène pathétique, notre dégoûté de la vie se renversa sur son fauteuil, enflamma une cartouche de dynamite et se l'introduisit dans la bouche.

La cartouche fusa; une terrible détonation retentit et le gaz s'éteignit dans toute la salle. Emoi sur la scène, panique dans l'assistance. On s'enfuyait en se bousculant, s'écrasant. Fort heureusement, il n'y a eu que des contusions, à l'exception des blessures graves à la tête et aux mains qu'a reçues une jeune fille.

Cette infortunée était assise à côté du suicidé la crâne de ce dernier, ayant été brisés en mille éclats comme un véritable obus, les chairs et les os furent lancés de ci de là avec violence, et ce sont ces projectiles de débris humains qui atteignirent la demoiselle, victime réelle de cet acte de spleen. On espère sauver la *senorita*, qui, paraît-il, n'est pas encore atteinte de la maladie du siècle.

Une attaque à main armée a eu lieu contre le château de Jouarre, près d'Azille (Aude). Les malfaiteurs ont été vigoureusement repoussés par les domestiques, ayant à leur tête M. Seroin, propriétaire du château. Après échange de nombreux coups de revolver, les malfaiteurs ont abandonné leur tentative et se sont retirés. Mais cinq victimes restaient sur le sol, appartenant aux deux parties. Le parquet de Carcassonne s'est immédiatement transporté sur les lieux.

AGRICULTURE

Les vins italiens. — La Société d'agriculture de l'Hérault organise un vaste pétitionnement dans tout le département ayant pour but d'obtenir que, dans le traité de commerce avec l'Italie, qui est actuellement discuté, on modifie les clauses de l'ancien traité, préjudiciables à la viticulture.

M. de Roux-Larcy adresse à ce sujet aux journaux de la région une lettre dont nous détachons le passage suivant :

Alais, 29 décembre 1887.

Cher monsieur,

L'occasion se présente de faire une campagne à la fois utile et vraiment populaire.

La révision du traité de commerce avec l'Italie est pour notre région une question de vie ou de mort. Il s'agit de savoir si, oui ou non, la culture de la vigne, dernière ressource de nos campagnes, sera ou ne sera pas possible.

Pour le traité actuel, nos vins sont, à leur entrée en Italie, frappés d'un droit de près de 20 francs, c'est-à-dire qu'ils ont à payer environ le double de leur valeur moyenne. Les vins italiens peuvent au

contraire rentrer en France moyennant un droit dérisoire de 3 ou 4 francs. De plus, additionnés d'alcools d'origine allemande et presque toujours de qualité malsaine, ces vins arrivent à peser un degré très supérieur à celui de nos produits nationaux. Dans ces conditions la concurrence devient absolument impossible au viticulteur français. Pour lui, c'est la ruine.

Le remède à cet état de choses est tout indiqué. Nous ne demandons ni faveur, ni exception, ni protection, nous demandons simplement à être placés sur le pied de l'égalité avec nos voisins.

Libre-échangiste et protectionniste devraient, ce me semble, être sur ce terrain en parfait accord. Que les droits d'entrée soient supprimés tous, ou qu'ils soient appliqués également aux produits de nos voisins comme aux nôtres.

En un mot qu'il y ait réciprocité.

Si les intérêts de l'agriculture méridionale étaient représentés au Parlement, comme ils devaient l'être, nous n'aurions pas à entreprendre une campagne pour une chose si juste, si claire et si naturelle. Mais, en présence de l'inaction et du silence de nos mandataires, c'est à nous-mêmes de nous défendre et de prendre l'initiative.

Il n'y a pas de temps à perdre. Le traité de commerce avec l'Italie vien d'être prorogé pour deux mois. Pendant ce temps, des négociants internationaux auront à discuter les clauses d'un nouvel arrangement. Si, comme tout semble l'indiquer, le traité de 1881 doit constituer la base d'action des négociateurs français, si, en un mot, on doit arriver aux mêmes conclusions, c'est la ruine des viticulteurs dans le midi de la France, nous n'avons plus à nous occuper de la reconstitution de nos vignobles.

Voilà ce qu'il faut que l'on sache bien dans les campagnes.

L'importation des viandes. —

Les ministres de l'agriculture et du commerce viennent de préparer un décret en exécution d'un avis du conseil supérieur de l'agriculture relatif à l'importation des viandes fraîches, dans le but d'empêcher l'introduction en France de viandes étrangères malsaines. Aux termes de ce décret, l'importation ne pourra avoir lieu que par les bureaux de douane désignés par décret. L'inspection sanitaire ordonnée par la loi du 5 avril 1887 sera exécutée dans les bureaux de douane ainsi désignés.

Les importateurs de viandes devront présenter des sujets complets soit entiers, soit découpés par moitié ou par quartiers, suivant les usages courants de la boucherie. Lorsqu'il s'agira de la viande de bœuf ou de porc, les pièces seront présentées avec un os non adhérent naturellement à une des parties du sujet. De plus, ces pièces ne devront porter aucune sorte de raclage ou de grattage des parois internes de la poitrine et de l'abdomen.

Les viandes reconnues dangereuses ou impropres à la consommation seront immédiatement détruites ou dénaturées.

SYNDICAT AGRICOLE DU LOT

(LOI DU 21 MARS 1884)

Constitution du Syndicat agricole du Lot, par la Société agricole et industrielle du Lot, dans la séance du 19 juin 1886.

EXTRAIT DES STATUTS :

Art. III. — Peuvent faire partie du Syndicat toutes les personnes qui, à un titre quelconque, comme propriétaires, fermiers, métayers, colons, serviteurs ou ouvriers, s'occupent de la culture du sol dans le département du Lot.

Art. V. — Tout membre du Syndicat est tenu de verser une cotisation annuelle de 3 francs.

Art. XV. — Les membres qui désireraient acheter des marchandises par l'entremise du Syndicat doivent lui en faire parvenir la demande avant le 15 janvier pour le printemps et l'été, et avant le 15 août pour l'automne et l'hiver.

Le Syndicat conserve dans ses magasins, rue du Lycée, toutes les matières utiles à l'agriculture telles que : plâtre, phosphates de chaux, engrais chimiques et industriels, farines, tourteaux, semences et instruments de culture de toute qualité.

S'adresser à M. le Secrétaire général du Syndicat, rue du Lycée, à Cahors.

Les proverbes de janvier. —

Voici quelques dictons sur le mois de janvier :

Janvier d'eau chiche
Fait le paysan riche.

A la chaire St-Pierre (18),
L'hiver s'en va ou se resserre.

A la Saint-Vincent (22),
Tout gèle ou tout fond,
L'hiver se reprend
Ou se rompt les dents.

Les jours croissent à la Sainte-Luce (8)

D'un saut de puce;
A la Saint-Antoine,
D'un repas de moine.

De Saint-Paul (10) la claire journée
Nous annonce une bonne année.

Les beaux jours de ja. vier
Trompent l'homme en février.

Si tu vois l'herbe en janvier,
Serre ton grain au grenier.

FAITS DIVERS

Mesures à prendre en temps d'épidémie de fièvre typhoïde. —

En temps d'épidémie de fièvre typhoïde, en dehors des précautions individuelles qui se rattachent à l'hygiène privée, il est des mesures de préservation qui s'imposent à chacun et dont l'observance peut à elle seule atténuer les effets de la maladie et enrayer ses progrès. Ces mesures visent spécialement la pratique de la désinfection à domicile.

Il faut désinfecter les lieux d'aisances, les ustensiles qui reçoivent les déjections des malades, les conduites et réceptacles d'eaux ménagères.

Solution au sulfate de cuivre ou eau bleue

Sulfate de cuivre. 50 grammes.
Eau. 1 litre.

Solution chlorurée

Chlorure de chaux. 50 grammes.
Eau. 1 litre.

Un verre de la solution employée sera versé préalablement dans les vases destinés à recevoir les déjections des malades (matières de vomissements et matières fécales).

Ces déjections seront immédiatement jetées dans les fosses d'aisances, dans lesquelles on versera également une ou deux fois par jour un litre de la solution désinfectante.

Les cabinets seront lavés chaque jour avec cette solution.

Il en sera de même des évier et des conduites d'eaux ménagères, dans lesquels tous les jours on jettera un verre d'eau bleue ou d'eau chlorurée.

On lavera également avec la solution désinfectante les réceptacles à boursiers, sur lesquels tous les soirs on jettera un demi-verre de désinfectant.

Les souillures des planchers, tapis, meubles, etc., seront immédiatement lavées avec la solution désinfectante.

Les linges souillés par les déjections et ayant servi aux malades seront trempés immédiatement dans une lessive bouillante, dans laquelle ils séjourneront quatre heures; après quoi ils seront remis aux blanchisseurs ou maintenus enveloppés, jusqu'à leur sortie de la maison, dans un drap imprégné de solution désinfectante.

On ne saurait trop recommander les soins de propreté des locaux et des personnes entourant les malades; ces personnes pourront se servir, pour le lavage de la figure et des mains, d'une solution chlorurée, légère, ainsi composée :

10 à 20 grammes de chlorure de chaux pour un litre d'eau; pour le rinçage de la bouche, 4 grammes d'acide chlorhydrique pour un litre d'eau.

BOURSE. — Cours du 4 janvier.

3 0/0	84 20
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	84 60
4 1/2 0/0 ancien	107 40
4 1/2 0/0 1883	107 60

Dernier cours du 4 janvier.

Actions Orléans	1,315 00
Actions Lyon	1,238 75
Obligations Orléans 3 0/0	406 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	292 25
Obligations Lombardes (jouissance)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	352 75

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU de L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

CHLOROSE, ANÉMIE, PALES COULEURS
Appauvrissement du Sang
FER BRAVAIS
Le meilleur et le plus actif de tous les ferrugineux
Dépôt dans la plupart des Pharmacies

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

LA VELOUTINE
 Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau
ADHÉRENTE & INVISIBLE
 Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles
 Se défier des Imitations et Contrefaçons
CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875
 9, Rue de la Paix, PARIS

Établissement Hydrothérapique
CHEZ M^{ME} SABATIÉ
 CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	4 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

GRAND ENTREPOT
 D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
A. COUDERC
 67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



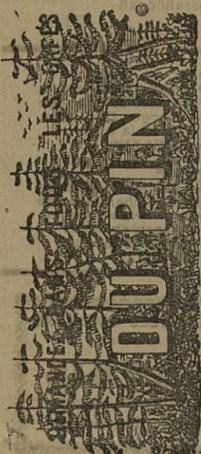
La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

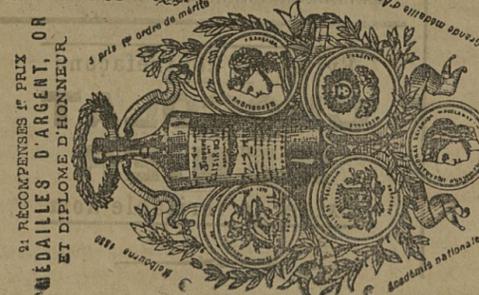
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
 Ayant obtenu le Grand **MÉDAILLE D'OR**
 A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
FOURGEAUD & LACOSTE
 Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants **PERIGUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Suprin forment essentiellement la base.
 GRANDE CHARTREUSE
 Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la base.



21 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

Maison spéciale d'Accouchement
 DIRIGÉE PAR
 M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge
 Maîtresse Sage-Femme
 Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T-et-G.)
 PREND DES PENSIONNAIRES
 Guérison radicale des Maladies de Matrice

L'ATLAS NATIONAL
 Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
 NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
 histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
 225 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France
 L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
 ne reviendra qu'à 18 fr. 75
 AVEC 425 CARTES COLORIÉES
 15 CENTIMES de la livraison avec carte colorée
 La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les Libraires d'un spécimen gratis à PAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

DENTS & DENTIERS
 PERFECTIONNÉS GARANTIS
 Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.
 GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.
 TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, arifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!
 * AUDOUARD *
 Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.
CHIRURGIEN-DENTISTE
 Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze
A BRIVE
 "POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LEUCODON."
 Présentant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.
 5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.
 EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE
 NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires de bien vouloir lui annoncer leur visit deux ou trois jours à l'avance.

Librairie **ABEL PILON**, rue de Fleury, 88, PARIS
A. LE VASSEUR & C^o ÉDITEURS
 L'ÉDITION ANNONCIÉE
 de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
 Gravures, Lithographies, Épreuves de Couleur, etc.
 Par le **CHOC FRAMCS** par lequel les clients peuvent s'acquitter au comptant. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Saison d'Hiver
 Calorifère perfectionné chauffant tout l'Établissement
THERMES DE CAHORS
 Calorifère perfectionné chauffant tout l'Établissement
INSTITUT HYDROTHERAPIQUE
 DU
Docteur TEYSSÈDRE
 CAHORS, rue de la Chartreuse, CAHORS
 A partir du 22 octobre, l'Établissement est chauffé dans toutes ses parties (couloirs, salle d'hydrothérapie, deshabilloirs, cabines de bains, etc.). Un puissant Calorifère à air chaud, nouveau système, permet de maintenir une température régulière de 20 à 25 degrés centigrades.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE
 Maison de Confiance
PONTIÉ
Jacques FONTÈS Successeur
 Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS
 Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Étoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.
 Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.
 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.
CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire **DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY** par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.
TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu de canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéschaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre: 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.
GOURDON ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

EXPOSITION CAHORS 1881
B. DOUCÈDE
 Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.
 Le propriétaire-gerant, Layton.